



Point de situation sur la production retraite

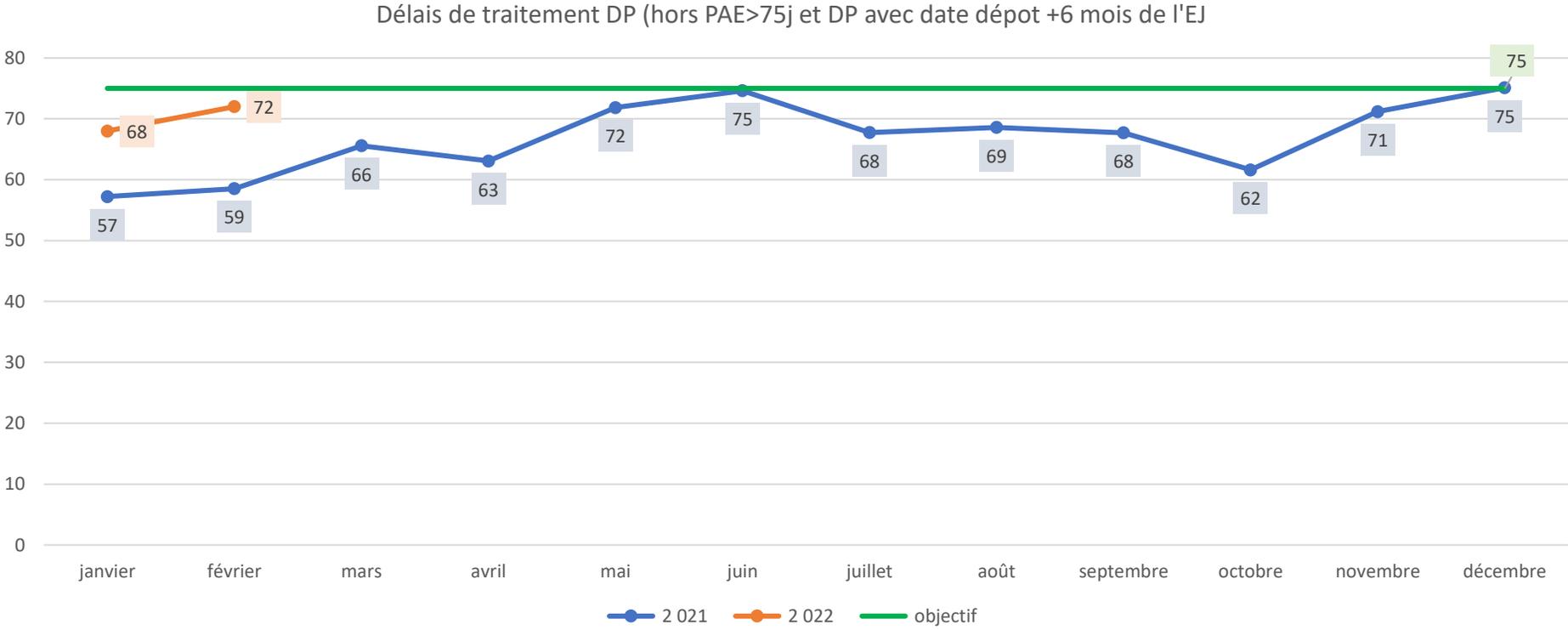
INC Retraite Avril 2022



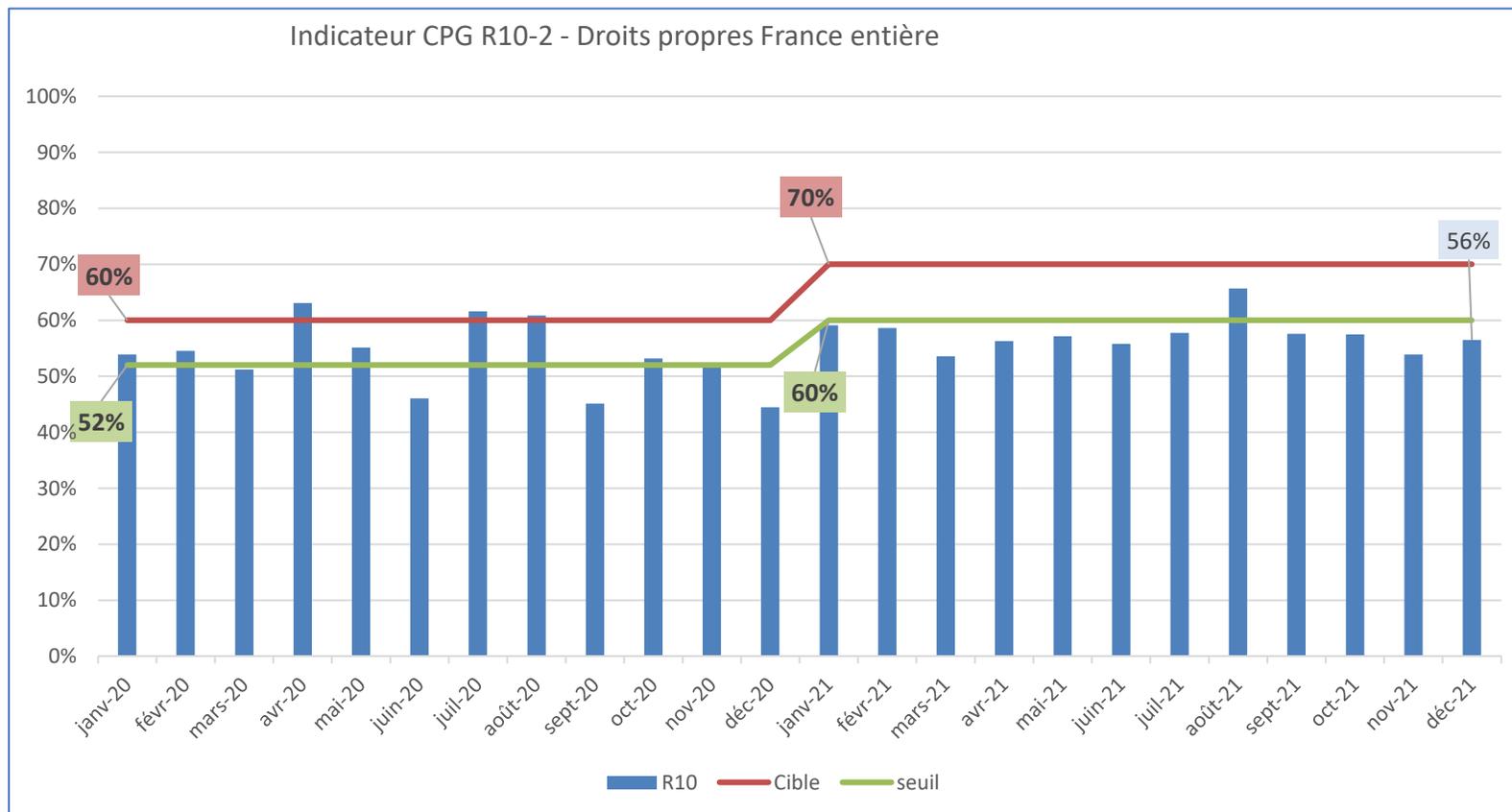
Situation de la production retraite au 28 février 2022

Les Droits Propres

Délais de traitement droits personnels

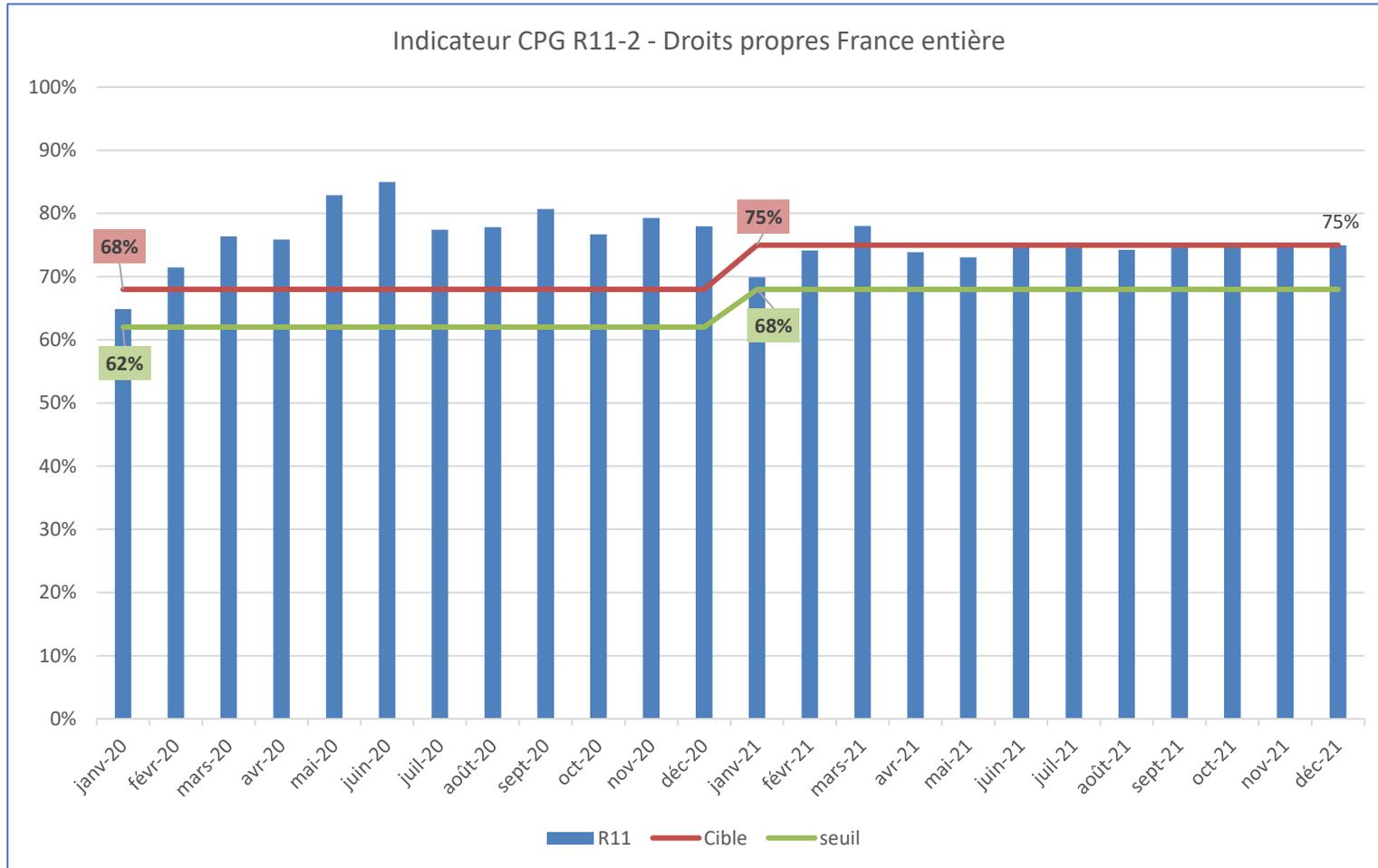


COG: Taux de dossiers droits propres déposés au moins 4 mois avant la date de point de départ de la retraite



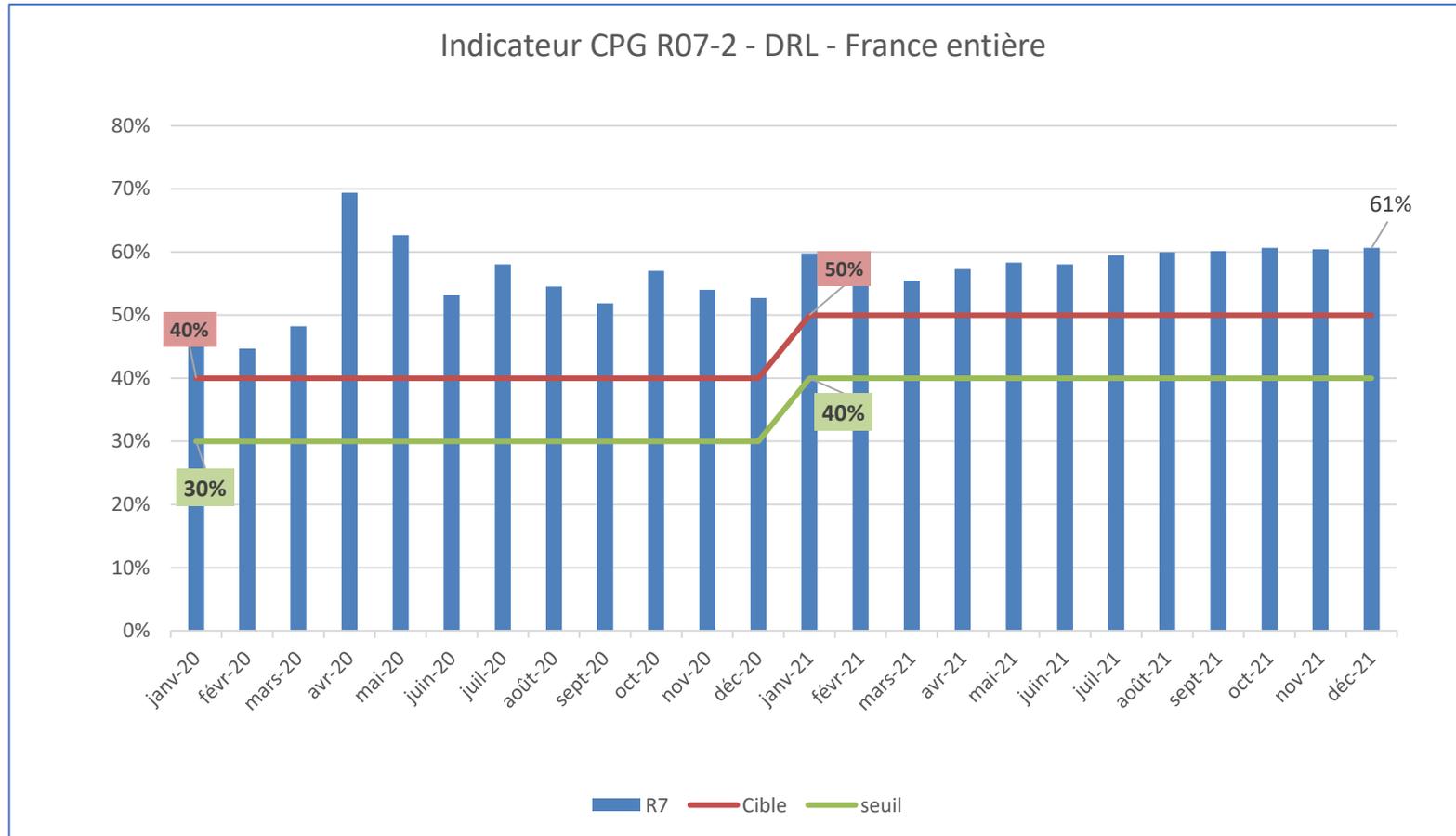
En moyenne sur l'année 2021, 57% des dossiers DP sont déposés au moins 4 mois avant la date de départ en retrait. Ce taux progresse de 4 pts/N-1 et s'approche du seuil.

COG : Taux de dossiers droits propres notifiés avant la date de point de départ de la retraite



Sur l'exercice 2021, la cible est atteinte avec 75% de taux de dossiers DP notifiés avant la date de point de départ de la retraite.

COG : DRL résultats mensuels



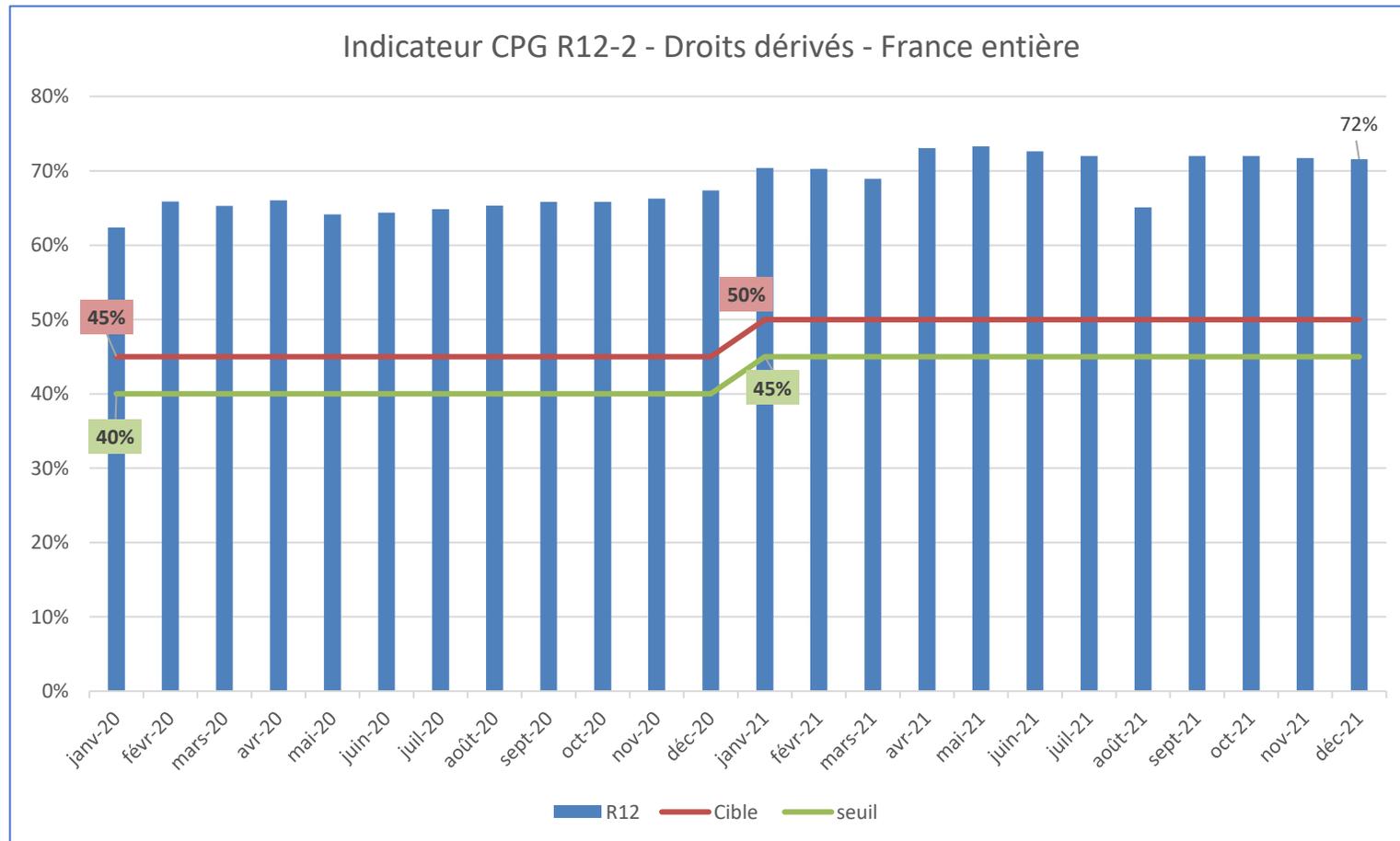
Sur l'exercice 2021, la cible est largement atteinte avec 59% des dossiers DP déposés dématérialisés en moyenne sur l'année.

Les résultats sont constants contrairement à 2020 où des pics sont observés lors de confinement ou autres restrictions sanitaires.

La moyenne des résultats sur l'année 2021 est de 59% contre 54% sur l'année 2020.

Les Droits Dérivés

COG : Taux de dossiers droits dérivés complets notifiés dans les 4 mois suivant le dépôt de la demande

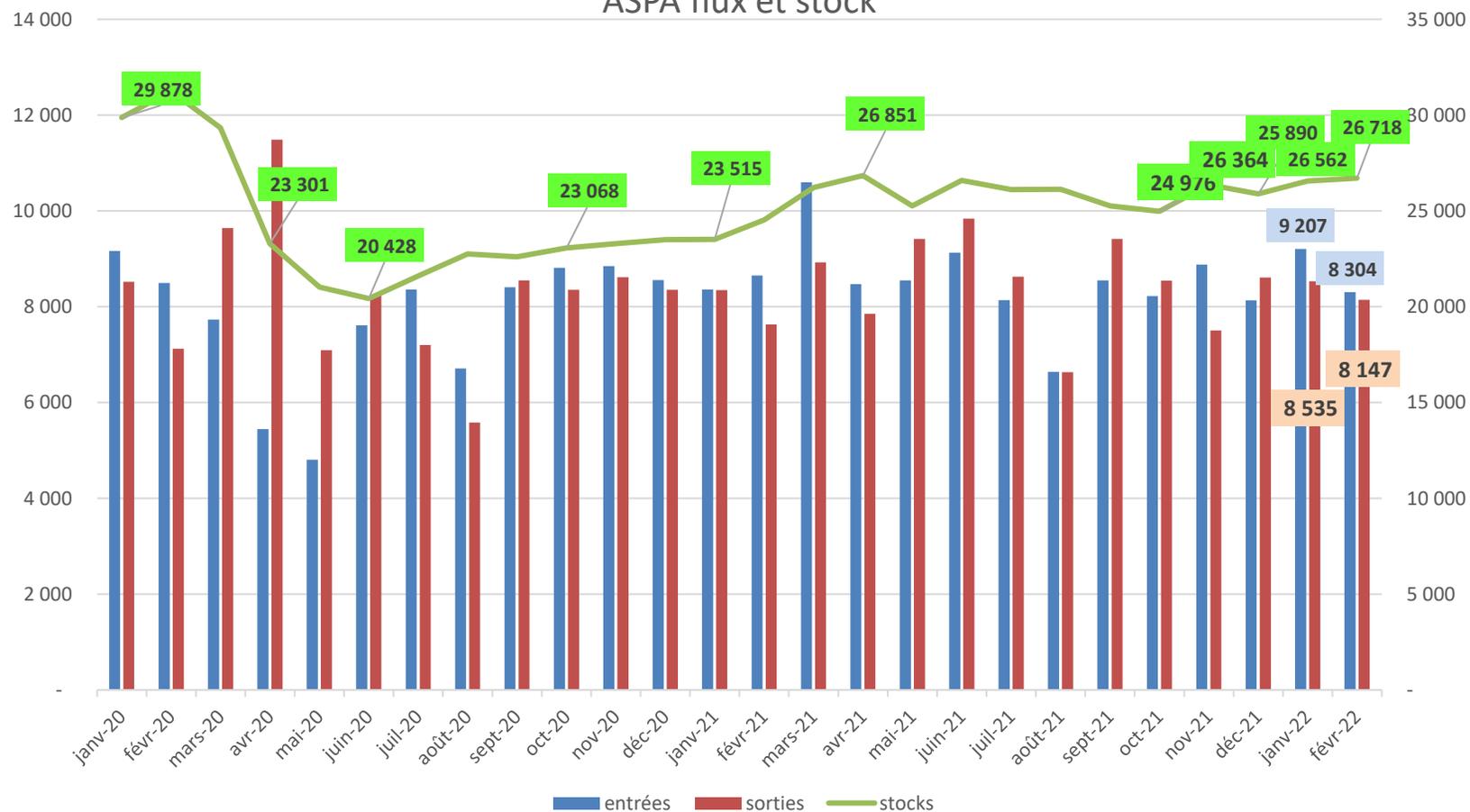


Sur l'exercice 2021, la cible est largement atteinte avec 70% des dossiers DD notifiés dans les 4 mois suivant le dépôt de la demande. Cela représente une augmentation de 6 points par rapport à la moyenne de l'année N-1.

Les ASPA

Activité ASPA

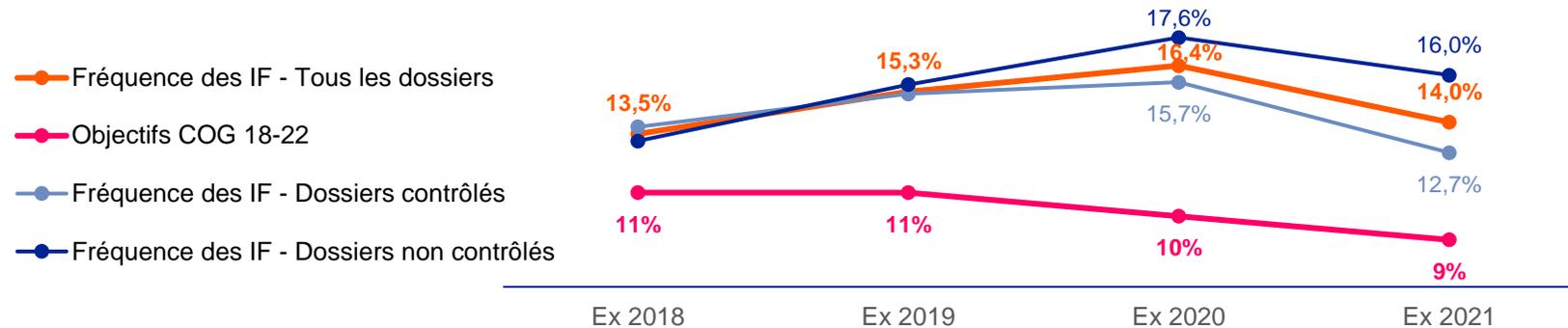
ASPA flux et stock



L'année 2021 a été marquée par une augmentation des entrées de +8000 dossiers ASPA/N-1.

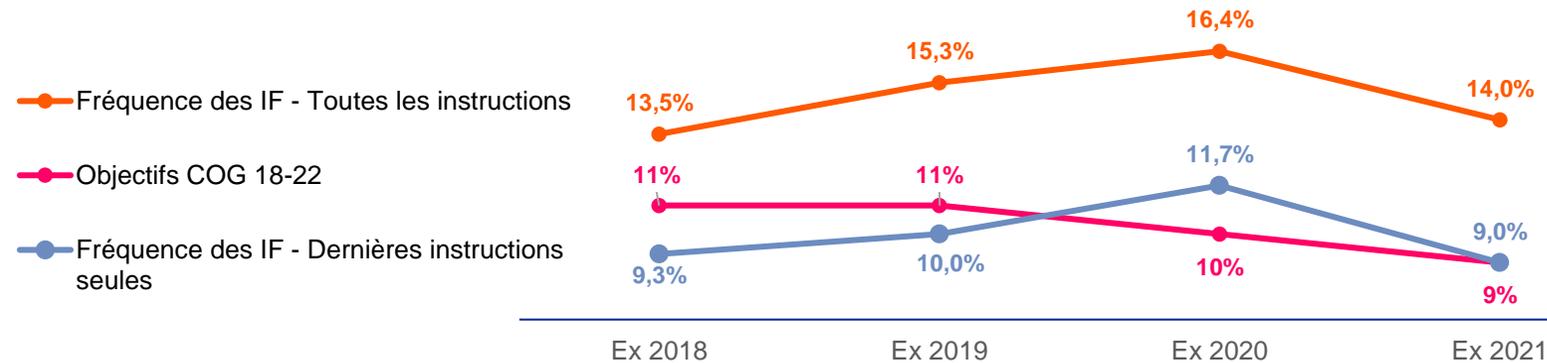
Malgré la volumétrie des entrées, le stock reste stable et ne présente qu'une légère augmentation de 2400 dossiers /N-1

- En 2021, la fréquence des erreurs de portée financière se réduit significativement (-15%), mais continue de présenter un niveau élevé au regard des objectifs COG (cible à 9% pour 2021).
- Elle s'établit, en valeur centrale statistique, à 14% contre 16,4% en 2020.
- IQPR = 86,01%, en amélioration de +2,4 points.
- Une nouvelle retraite sur sept comporte au moins une erreur de portée financière (contre plus d'une sur six en 2020).



- La baisse, en 2021, de la fréquence des erreurs de portée financière est surtout due à l'accroissement de la qualité du contrôle a priori → progression significative de l'IQPR des seuls dossiers contrôlés (87,3%, soit +3 points par rapport à 2020).
- En effet, la capacité du contrôle a priori à détecter avant paiement les erreurs de liquidation s'est redressée (TCC=59,3%, soit +4,7points)

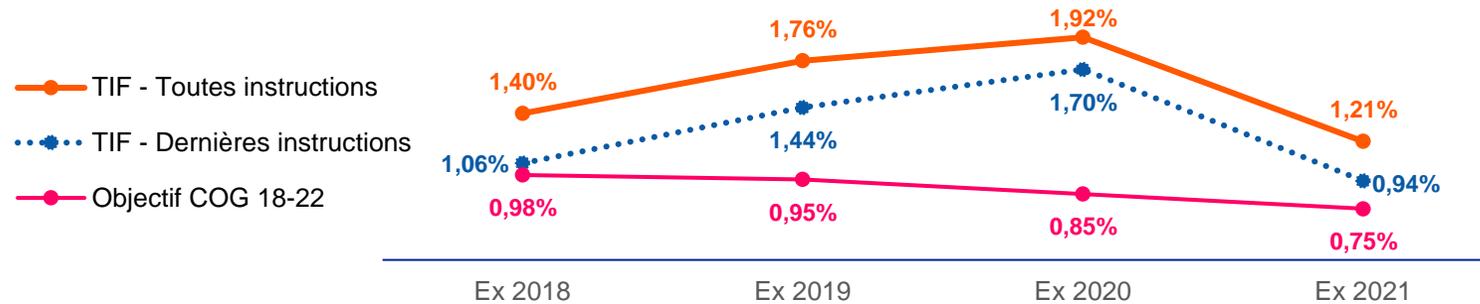
- L'IQPR des instructions de l'exercice (dernières instructions) affiche aussi une amélioration (une baisse de 23%) et traduit la mobilisation de la branche sur les enjeux de la qualité de liquidation.
- Il s'établit, en valeur centrale statistique, à 91%, soit +2,7 points d'amélioration.



- Ce résultat démontre toutefois que les causes des erreurs résiduelles restent essentiellement contemporaines → cas de 64% des dossiers erronés pour la métropole.
- Le taux des dossiers affectés d'une erreur financière contemporaine uniquement varie cependant selon les caisses : de 59% à Dijon à 87% à Strasbourg.

Incidence financière des erreurs de liquidation en 2021 - Métropole

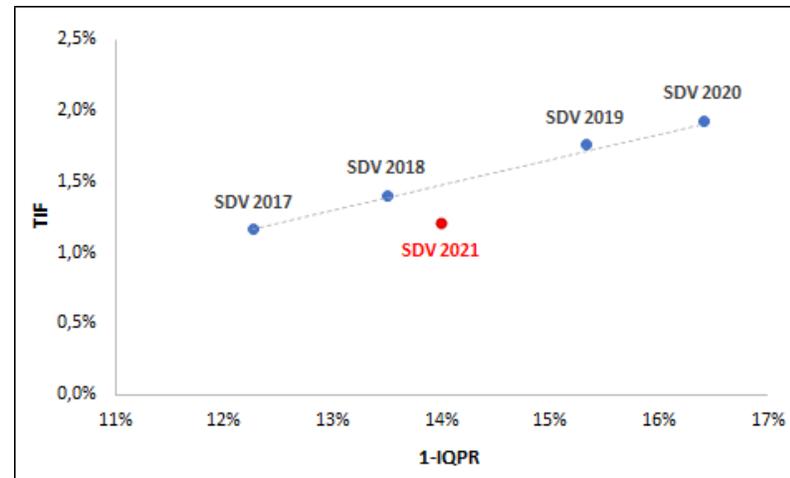
- L'incidence financière des erreurs de liquidation s'améliore significativement tout en restant bien supérieure à la cible déterminée par la COG (0,75% de TIF pour 2021).
- En 2021, le TIF des erreurs de liquidation commises par les caisses métropolitaines s'établit à 1,21% du montant versé contre 1,92% en 2020, soit une baisse de 37%.
- Rapportée au montant de l'ensemble des attributions de l'exercice, l'incidence de ces erreurs résiduelles a été évaluée par la CDC à 70M€ (105 M€ au titre de l'exercice 2020)



- Le TIF des instructions de l'exercice (dernières instructions) affiche aussi une amélioration (une baisse de 44,7%) et s'établit à 0,94%.
- Les erreurs résiduelles contemporaines de l'exercice (64% des dossiers erronés) contribuent à 88% du TIF → 22% du TIF est dû à des erreurs commises sur des instructions antérieures.

Evolution des indicateurs IQPR et TIF en 2021 – métropole

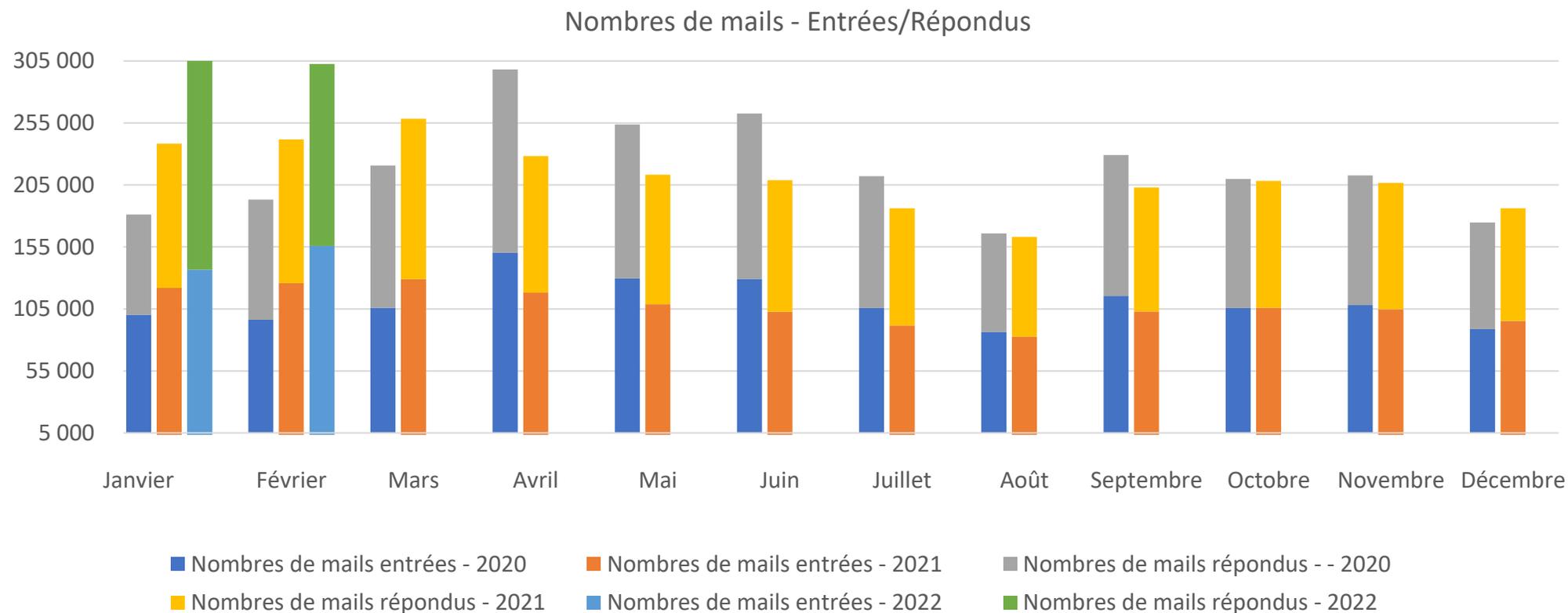
Pour rappel: **+2,42 points d'IQPR** (métropole), soit une baisse 15% de la fréquence des dossiers en IF
-0,717 point de TIF (métropole), soit une baisse de 37% du TIF



L'amélioration du TIF en 2021 est certes due à la réduction du nombre de dossiers erronés mais elle s'explique principalement par la baisse du montant de l'incidence financière dans les dossiers erronés, sous l'influence de la diminution par près de deux du nombre de décisions de rejet à tort détectées au sein de l'échantillon SDV par rapport à l'exercice précédent.

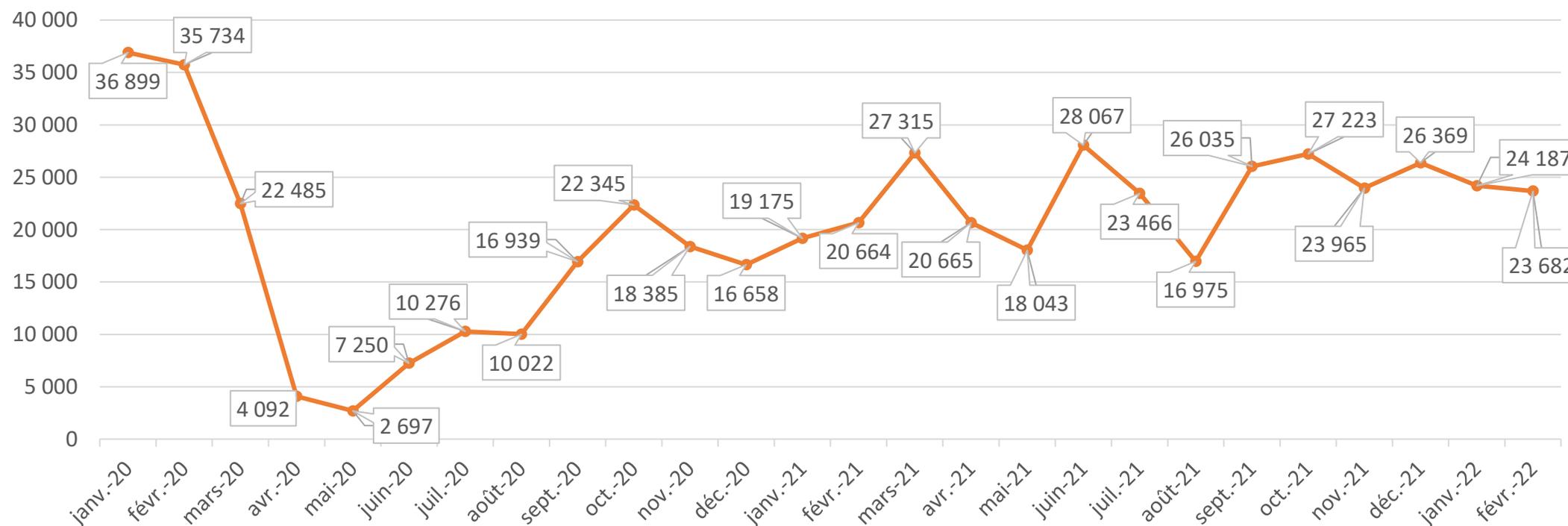
ODS

Malgré une augmentation des volumes d'entrées et de réponses de + de 20% en ce début d'année 2022 par rapport à l'année N-1, l'activité est maîtrisée, elle fait l'objet d'un suivi et d'une attention particulière.

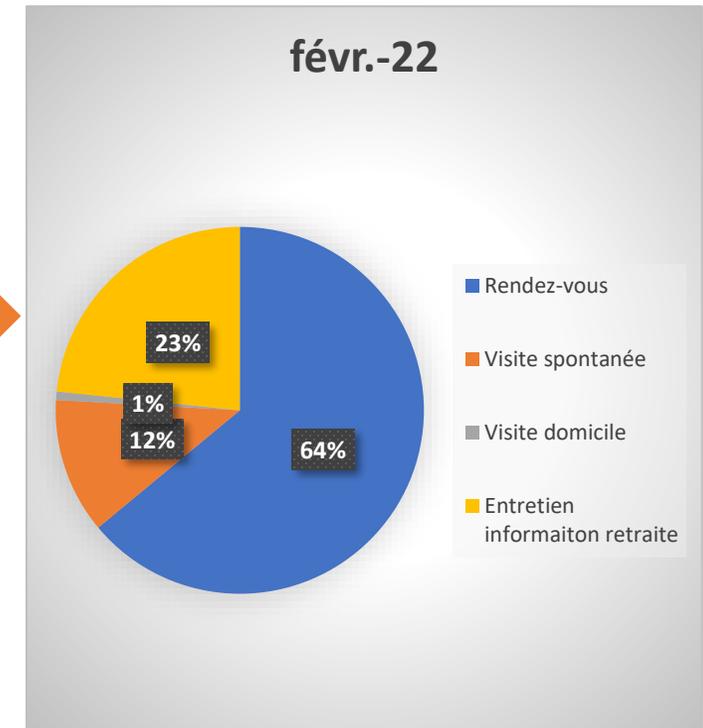
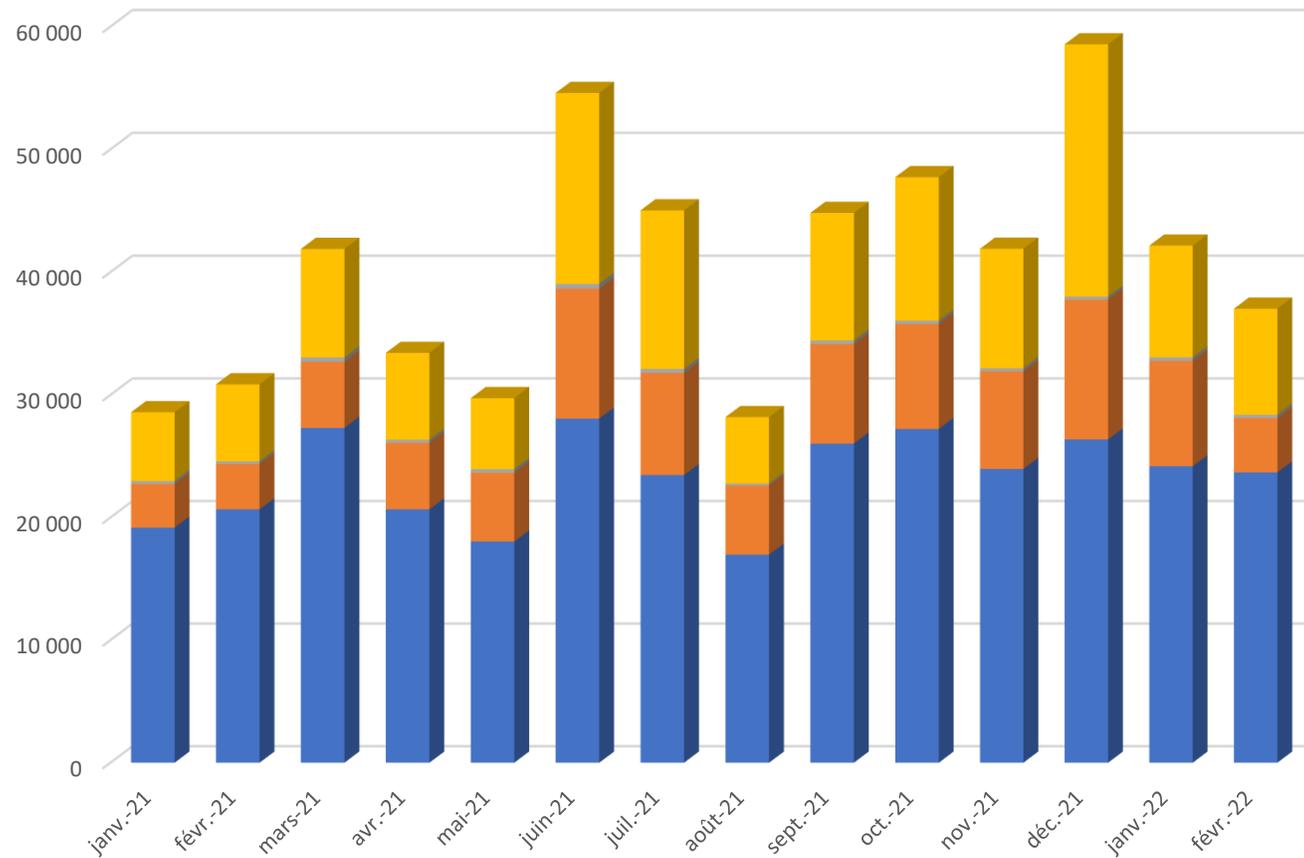


Evolution progressive du volume des rendez-vous sur 2021 et sur ce début d'année 2022 pour tendre vers une situation proche de 2019.

Volume rendez-vous



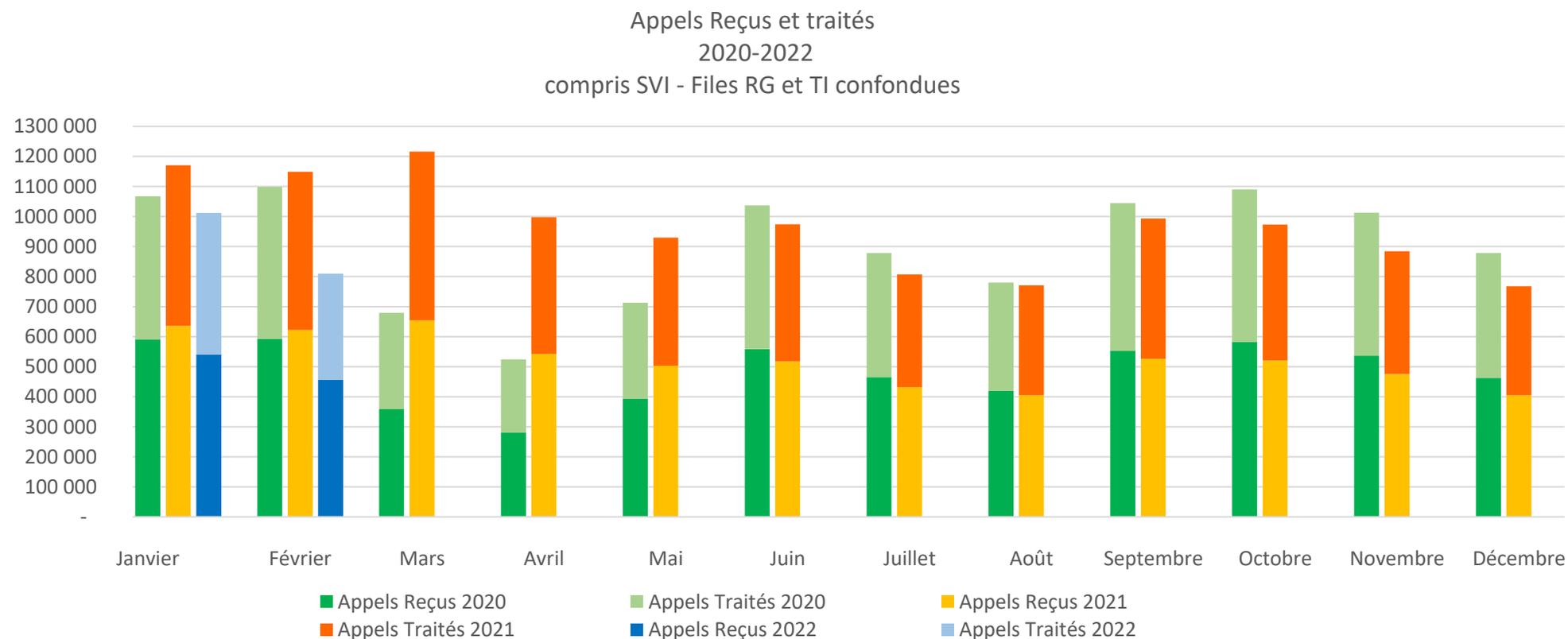
Détail des Rendez-vous



	janv.-21	févr.-21	mars-21	avr.-21	mai-21	juin-21	juil.-21	août-21	sept.-21	oct.-21	nov.-21	déc.-21	janv.-22	févr.-22
Entretien informaiton retraite	5 617	6 278	8 838	7 079	5 795	15 551	12 916	5 416	10 395	11 687	9 736	20 546	9 092	8 651
Visite domicile	239	226	352	257	293	392	324	176	287	268	254	245	287	275
Visite spontanée	3 560	3 696	5 388	5 426	5 609	10 588	8 326	5 623	8 108	8 558	7 956	11 397	8 594	4 420
Rendez-vous	19 175	20 664	27 315	20 665	18 043	28 067	23 466	16 975	26 035	27 223	23 965	26 369	24 187	23 682

Le nombre d'appels présentés avec SVI et le nombre d'appels traités en ce début d'année 2022 sont en baisse en comparaison à l'année N-1

Malgré un début d'année impacté par l'indemnité inflation, le taux de prise en charge (R05) est de 77,18%.





Merci pour votre attention